

Séance du 16 juin 2010 à 20h15

Présidence : Mme Francine Raymondon

Ordre du jour :

1. Appel
2. Lecture du procès-verbal de la dernière séance
3. Comptes communaux 2009
4. Rapport de gestion de la Municipalité
5. Arrêté d'imposition 2011
6. Elections
7. Informations de la Municipalité
8. Propositions individuelles
9. Contre-appel

1. Appel

Effectif : 69 personnes
Présents : 44 personnes

2. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et accepté avec 1 abstention.

3. Comptes communaux 2009

MM. Urs Lauper et Bernhard Büchler expliquent à l'assemblée que les comptes 2009 de la commune sont équilibrés avec un total de CHF 2'975'580.93 et une marge d'autofinancement de CHF 668'444.- alors que le budget prévoyait une perte de CHF 563'190.--. Ce résultat positif est dû à un encaissement supplémentaire d'impôts de CHF 258'100.--, un remboursement de la facture sociale pour une année antérieure, lié à la péréquation, de CHF 122'400.-- et des charges inférieures au budget de CHF 147'100.--

Le rapport de la commission de gestion est lu par M. Laurent Roy.

La parole est ensuite donnée à M. Jacques Pache qui s'interroge au vu des différences récurrentes entre le budget et le résultat des comptes (40% de différence) et propose de voter simultanément le taux d'imposition et le budget 2011 lors de la séance de décembre.

Selon M. Urs Lauper, l'arrêté d'imposition est à déposer au début novembre. Aussi, il serait nécessaire de convoquer une assemblée extraordinaire auparavant et la décision de l'assemblée serait prise sur la base d'un budget qui reste une estimation avec ses incertitudes.

Il est procédé au vote, les comptes communaux 2009 sont acceptés avec 1 avis contraire et 2 abstentions.

alité

ndée, le rapport de la commission de gestion est lu par M. Daniel
port de gestion est accepté avec 3 abstentions.

5. Arrêté d'imposition

M. Urs Lauper rappelle que la nouvelle péréquation votée par le Grand Conseil, devrait avoir un coût supplémentaire de +0.5 pt ou CHF 10'000.—pour notre commune selon les extrapolations. Le but de cette nouvelle péréquation est de réduire les écarts fiscaux entre les communes, en mettant fin à leur jeu de détourner le système par des modifications des taux d'imposition.

L'arrêté d'imposition 2011 est idem à 2010 après déduction des 6 pts d'impôts de bascule.

M. Frank Bottini lit le rapport de la commission des finances et il est procédé au vote. L'arrêté d'imposition est accepté avec 2 avis contraires et 8 abstentions.

6. Election statutaires

La Présidente et le Président sont élus à bulletin secret :

Présidente :

Bulletins délivrés :	44
Bulletins rentrés :	43
Valables :	43
Blanc :	2
Elus :	41 voix – Mme Francine Raymondon

Vice-Président :

Bulletins délivrés :	44
Bulletins rentrés :	44
Valables :	44
Blanc :	4
Voix éparses :	1
Elus :	39 voix – M. Edouard Martin

Scrutateurs : Les scrutateurs, Mme Esther Bagazzi et M. Christian Blatti, ainsi que les suppléants, MM. Denis Pidoux et Yves Ruschetta, sont élus par acclamation pour une année.

7. Informations de la Municipalité

M. Pierre-Alain Marmillod :

Scolaire : 3 classes sont maintenues à Bretigny s/Morrens, il pourrait manquer des classes à Cugy pour 2010-2011, Froideville projette l'extension de son collège avec 4 ou 5 classes supplémentaires.

Buvette : Un nouveau couvert sera posé pour le 1^{er} août, la commune paiera le matériel et le travail sera effectué par des volontaires.

Vestiaire : Une estimation financière est en cours pour la construction de vestiaires sur le terrain de foot afin d'ouvrir une discussion avec les syndicats des communes nous entourant, pour obtenir leur participation.

M. Laurent Chappuis :

Jardin d'enfant : la garderie Arc-en-Ciel est toujours située à la Cavenette. Les nouveaux locaux seront disponibles en 2011.

Forêt : le plan des arbres protégés est chez le garde-forestier. Sa consultation et son vote sont prévus d'ici la fin de l'année.

Molok : Les travaux ont débuté le 15 mai, ils sont installés et actuellement en test. La communication et les cartes seront envoyées aux habitants la semaine prochaine.

M. Jean-Marie Solaz indique que des poids-lourds circulent à nouveau sur le chemin du Maupraz. Mme Madeleine Geiger précise qu'il n'est pas possible d'attraper chaque véhicule mais qu'il est possible de les dénoncer en relevant leur numéro de plaque. M. Roger Imhof relève la situation particulière de ces transports qui sont directement liés à la construction du nouvel immeuble.

Il est confirmé à M. André Bally que l'introduction des Moloks n'apportera aucune charge supplémentaire pour les habitants car les nouvelles taxes sur les ordures ménagères sont déjà en vigueur.

Mme Jacqueline Bally et M. Roger Imhof s'inquiètent quant à l'accessibilité aux Moloks par temps de neige ainsi qu'à leur déneigement et ils s'interrogent sur l'utilité des bacs à fleurs. Ces derniers sont prévus pour cacher des containers en créant un mur végétalisé. De plus, un accès voiture avec 3 places de parc est prévu à l'abri PC. Les camions peuvent accéder normalement à tous les Moloks.

M. Joseph Gaudard propose de sensibiliser les utilisateurs des Moloks à l'environnement en affichant le poids de déchets déposés. Comme le système de pesée n'est pas posé (système évolutif), cela n'est pas possible aujourd'hui.

Mme Liliane Marclay souhaite l'installation d'une poubelle vers le cimetière afin d'éviter les déchets dans leur container privé.

Aucune information aux habitants concernant le commencement des travaux Moloks n'a été diffusée ou mise en ligne sur le site Internet. M. Laurent Chappuis confirme que seul le rapport de gestion mentionne ce chantier.

M. Yann Jeannin regrette que la réponse de la Municipalité au sujet de la levée d'opposition pour les Moloks lui soit parvenue le 24 décembre.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h10.

La Présidente

La secrétaire

Francine Raymondon

Christiane Bally